



Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Projet minier Matawinie

José Gagnon

20 février 2020

Bonjour

Je m'appelle José Gagnon. Je suis résidente de Saint-Michel-des-Saints depuis 1993. J'ai acheté mon terrain en 1993 après 2 ans de recherche. Durant ces 2 ans j'ai fait le tour des régions à 2-3 heures de Montréal et la Haute-Matawinie était la seule qui correspondait à nos critères, mon père et moi. Un endroit où nous pouvions profiter de la nature, mon père pour sa retraite et pour moi une escapade du travail, un lieu de ressourcement. Le seul endroit à 2 heures de Montréal où l'on pouvait vraiment profiter de la nature, être sur le bord d'un plan d'eau, ne pas être confiné dans un développement massif comme dans les Laurentides. À quelques pas de la maison, je me retrouve vite en forêt, empruntant de vieux chemins forestiers ou de vieux sentiers que je maintiens ouverts juste assez grand pour passer. Mon père y a passé les dernières années de sa vie comme résident permanent. Mon plan à moi était d'y prendre ma retraite. Je suis à la retraite depuis bientôt 6 ans et ce projet a fait changer tous mes plans.

Depuis 2016, je vis un cauchemar juste à penser que les sons de la forêt actuels disparaîtront. Les séances de méditation, assise au bout du quai, deviendront des souvenirs impossibles à reproduire. Les heures passées à observer les oiseaux dans la quiétude de la forêt deviendront aussi des souvenirs impossibles à reproduire. Au-delà de mon petit plaisir personnel, que représente vraiment tout ce chambardement sur la survie de la faune, sur le maintien de la biodiversité à long terme ?

Mes préoccupations

La faune aviaire

Je m'intéresse aux oiseaux depuis que je suis installée ici. Il y a maintenant plus de 25 ans que je récolte des données sur les oiseaux d'ici et que ces dernières servent la science citoyenne. Je suis membre de la Société d'ornithologie de Lanaudière, j'ai siégé au conseil d'administration du Regroupement QuébecOiseaux pendant plus de quinze ans. J'ai délaissé mon siège chez QuébecOiseaux pour me consacrer à combattre le projet minier. Je crois que la minière aura un impact non négligeable sur la faune.

À propos des espèces d'oiseaux à statut particulier et les oiseaux migrateurs. L'initiateur a documenté des mesures d'atténuation en cas exceptionnel de déboisement en période de nidification. Toutefois, lorsque questionné sur ces dernières, l'initiateur avoue que le protocole n'est pas encore défini. Selon les informations obtenues de sources sûres ce que l'initiateur propose ne se fait pas. Alors si l'initiateur ne peut respecter les dates de protection de la nidification car il a besoin de déboiser, qu'arrivera-t-il aux oiseaux nicheurs ? Je ne connais pas bien les lois qui régissent le reste de la faune mais est-ce que le même genre de situation pourrait survenir pour les amphibiens par exemple ? Qui sera là pour surveiller la minière ? Tout ce qui tourne autour de la protection de la faune est plutôt éparpillé dans l'EIES et il est difficile de retrouver ce qui sera vraiment appliqué pour protéger la faune.

J'ai pu confirmer en 2019, la nidification de l'Hirondelle de rivage, espèce menacée, dans la zone restreinte du projet. Je surveillais cet habitat depuis plusieurs années car je savais qu'il était propice à l'espèce : une sablière avec quelques pentes bien raides, parfaites pour l'Hirondelle de rivage et incidemment pour le Martin-pêcheur d'Amérique également. Pourtant l'EIES mentionne : « Sa présence dans la zone d'étude restreinte est peu probable compte tenu des caractéristiques des habitats qui y

sont présents. En effet, la sablière située en bordure du chemin Matawin Est n'est pas propice à la nidification de cette espèce en raison des pentes de talus trop faibles. » Ce qui m'inquiète maintenant c'est de savoir ce qu'il adviendra de cette petite colonie. Qui la protégera ? Son habitat sera-t-il détruit pour ne pas avoir à s'en occuper ? Une chose est certaine, je la surveillerai, mais je ne pourrai empêcher sa destruction.

Il est mentionné dans l'EIES, volume 1, section 5.4.9 Identification des composantes valorisées, p.432 : « Le groupe de la sauvagine et des autres oiseaux aquatiques n'a pas été retenu, car la zone d'étude restreinte ne constitue pas un important lieu de reproduction pour ce groupe selon les inventaires effectués. » Mais il est aussi mentionné à la p.398 : « l'abondance de ce groupe d'espèces (oiseaux aquatiques) dans la zone d'étude restreinte pourrait avoir été un peu sous-estimée, car l'inventaire ciblait les plus grands plans d'eau de la zone d'étude, alors que les marécages, les ruisseaux et les zones inondées ne faisaient pas partie du plan d'échantillonnage. » Cette contradiction me permet de croire que l'on a minimisé la présence de ces espèces en ne faisant pas les inventaires dans les lieux appropriés. On pourrait donc sous-estimer l'impact que pourrait avoir le projet sur ce groupe d'oiseaux. On mentionne aussi « aucune des espèces susceptibles de fréquenter la zone d'étude restreinte en période de nidification ne possède de statut particulier » pourtant ce sont des oiseaux migrateurs et ils sont protégés par la Loi sur les oiseaux migrateurs. C'est inquiétant.

L'autre faune

J'ai observé une Tortue serpentine en août dernier dans la zone restreinte du projet. C'est une espèce préoccupante. J'ai cherché dans l'EIES ce qui touchait les tortues et leurs habitats. L'Initiateur a conduit des inventaires de tortues sur la rivière Matawin. Cet habitat convient à la Tortue des bois, espèce vulnérable, mais la Tortue serpentine préfère les marais et marécages. Pourquoi ne pas avoir couvert l'habitat préféré de la tortue serpentine, espèce à statut particulier ? Pourquoi ne pas avoir effectué un inventaire de la Tortue serpentine dans les milieux humides qui seront détruits par le projet et ceux qui seront touchés par la nouvelle route ?

Les inventaires conduits par l'initiateur n'ont conduit à aucune observation de tortue. Mais la présence de trois espèces est toutefois confirmée dans ou à proximité de la zone d'étude restreinte par le MFFP ou le AARQ (Volume 1, Tableau 5-42 *Espèces d'amphibiens et de reptiles susceptibles de fréquenter la zone d'étude restreinte*). Est-ce que 3 jours d'inventaire sont suffisants pour déceler des tortues ? J'ai cherché dans l'EIES quelle mesure de protection sera mise en place pour protéger les tortues et malgré la présence de ces trois espèces de tortues dont deux à statut particulier, la tortue des bois et la tortue serpentine, je n'ai rien trouvé. C'est inquiétant.

Dans le Volume 1, section 5.4.6 *Espèces fauniques à statut particulier — Bilan*, on retrouve les deux espèces de tortues à statut particulier, la tortue des bois et la tortue serpentine.

Dans le Volume 1, section 5.4.9 *Identification des composantes valorisées*, elles ont disparu. On n'explique pas pourquoi on ne les retient pas tandis qu'on prend le temps de faire cette explication pour chaque espèce d'oiseaux non retenue.

Dans le Volume 1, section 7.4 *Impacts sur le milieu biologique*, 7.4.4 *Espèces fauniques à statut particulier* : il n'y a aucune mention d'impact sur les tortues et donc aucune mesure d'atténuation.

Elles sont donc aussi complètement absente du *Tableau 9-3 Synthèse des impacts du projet et des mesures d'atténuation prévues dans l'ÉIES* (Volume 1)

Ces mêmes questions ont été posées par les experts et on retrouve les réponses dans le document *Réponses aux questions et commentaires*. C'est inquiétant de voir que toute une faune(herpétofaune) avait été mise de côté !

C'est encore plus inquiétant que par hasard(!), sur mes quelques visites dans la zone restreinte je sois tombée sur une tortue serpentine en plein jour !



©Photo prise le 2 août 2019 à 14h32. Point GPS : 46.645810, -73.990596

L'initiateur promet donc dans le document *Réponses aux questions et commentaires*, une attention particulière aux tortues mais il ne me convainc pas du tout que les milieux humides qui seront détruits par le projet ne servent pas actuellement à la tortue serpentine. Le commentaire "aucun des impacts négatifs potentiels n'est susceptible de modifier substantiellement leur abondance à l'échelle de la région d'insertion du projet" n'est rien pour me convaincre.

Après avoir consulté le plan de rétablissement de la tortue des bois(1) et le plan de gestion de la tortue serpentine(2), je suis d'autant plus inquiète. On peut y lire que :

- l'exploitation de carrières à proximité de l'habitat de tortues des bois constitue une menace importante
- la mortalité routière est considérée comme la menace la plus grave pour les deux tortues
- la construction de nouvelles routes contribue à la fragmentation des habitats et au morcellement des occurrences de la tortue des bois, réduisant ainsi la viabilité des populations à long terme
- la machinerie lourde utilisée pour les travaux forestiers peut également blesser ou tuer des tortues et détruire des nids
- la dégradation ou la conversion de l'habitat riverain réduit la disponibilité de sites convenables pour la ponte de la tortue serpentine, et est d'autant plus problématique que les individus démontrent une fidélité aux sites de ponte.

Ce que je retiens de l'information trouvée est qu'il y a une population de tortues serpentes dans la zone restreinte du projet, que cette tortue dépend des milieux humides présents dans cette zone et que ça ne semble pas préoccuper l'initiateur outre mesure.

Alors pour la faune ...

Sachant que pendant la période de construction, les travaux occasionneront la perte directe de 12,8 ha de superficies des milieux humides de la zone d'étude restreinte; sachant que l'exploitation de la fosse nécessitera de pomper les eaux, ce qui entraînera un abaissement progressif de la nappe phréatique; sachant que cet abaissement aura une incidence indirecte sur les milieux humides situés dans le rayon d'influence de la fosse i.e 24.9 ha. Je suis inquiète à savoir combien de nids d'oiseaux seront détruits et combien de tortues seront potentiellement dérangées ou tuées par la machinerie, et combien seront touchés par le changement de niveau de l'eau. Je me demande à quoi servent nos lois, nos plans de rétablissement, nos plans de gestion ?

Est-ce qu'un projet de cette envergure n'aurait pas mérité qu'on investisse un peu plus de temps à faire les inventaires fauniques afin de s'assurer que tout a suffisamment été couvert ? Je vous donne un exemple concret : les inventaires d'oiseaux de SNC-Lavalin ont dénombré 69 espèces d'oiseaux potentiellement nicheuses sur environ 90 heures d'observation, la parcelle de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec(3) dans laquelle la future mine se situe a dénombré 90 espèces en 139 heures d'observation et la parcelle(4) juste à côté a quant à elle dénombré 121 espèces en 561 heures d'observations. Si on avait investi plus de trois jours d'inventaire pour les tortues est-ce qu'on aurait trouvé quelques tortues des bois ? et quelques tortues serpentes ? Ceci aurait obligé l'initiateur à prévoir un plan d'intervention plus solide.

Une étude publiée jeudi 19 septembre 2019 dans la revue Science(5), révèle que nous avons perdu 3 milliards d'oiseaux en Amérique du Nord depuis 1970. Au Canada, nous avons perdu 12% des populations d'oiseaux depuis les années 60(6). Cause : perte d'habitat et pesticides. Les projets miniers contribuent à la perte d'habitat directe par la déforestation, et par le bruit. De plus, on peut que demander jusqu'à quel point les changements de concentrations et contenu des métaux lourds et autres contaminants dans le ruisseau de rejet peuvent affecter la faune dont les oiseaux aquatiques. On fait beaucoup de pression sur l'environnement. Quand on dit dans l'EIES " Aucun des impacts anticipés

(p. ex. dérangement, perte et modification d'habitats) n'est susceptible de modifier substantiellement l'abondance des espèces forestières à l'échelle de la région d'insertion du projet, les oiseaux pouvant se relocaliser dans des habitats adjacents non touchés", comment a-t-on déterminé la capacité de support des habitats adjacents au projet ?

Comment le gouvernement interviendra-t-il dans les projets miniers sachant que les lois actuelles ne protègent pas suffisamment la faune ?

Dernière question à se poser : où sont donc les avis du gouvernement fédéral quant au traitement que l'on donne aux espèces à statut fédéral dans ce projet ?

La faune et le bruit

L'impact du bruit sur la faune a été mis de côté dans l'ÉIES, jugé trop faible. Pourtant beaucoup d'études ont été faites sur le sujet et elles rapportent que le bruit a une incidence non négligeable sur la faune.

Une étude sur l'impact du bruit sur les aires protégées aux EU(7, 8), rapporte que de 3 à 10 dB au-dessus du son normal en nature a un effet sur la richesse des espèces, l'abondance, le succès de la reproduction, le comportement et la physiologie de la faune. Autrement dit, le bruit des hommes peut empêcher un animal d'entendre d'autres sons importants, qui lui permettent de se diriger, de chercher de la nourriture, de défendre son territoire, d'éviter des prédateurs, d'attirer un partenaire ou de maintenir des groupes sociaux. La modification du comportement ou de la répartition d'espèces-clés peut affecter des écosystèmes entiers.

Une synthèse(9) de 242 études faites depuis 20 ans sur l'impact du bruit anthropique sur la faune a démontré que les impacts sur la faune terrestre débutent à environ 40 dBA, et 20% de ces études ont documenté des impacts sous 50 dBA. Plusieurs de ces études ont documentés des changements dans la caractéristique du chant des oiseaux, la reproduction, l'abondance, le niveau d'hormones de stress et la richesse des espèces à des niveaux ≥ 45 dBA SPL (re 20 μ Pa). Tandis que les mammifères terrestres montrent des signes de stress et de diminution d'efficacité reproductrice à des niveaux de bruits entre 52 et 68 dBA SPL (re 20 μ Pa). Un bruit de trafic supérieur à 60 dBA SPL (re 20 μ Pa) a un impact sur la vocalisation des anoues mâles. Finalement on conclut que les niveaux de bruits documentés ayant un impact dérangeant pour l'homme et ceux déclenchant une réaction sur la faune sont semblables (40–100 dB SPL re 20 μ Pa).

Le rapport d'étude Bruit routier et Faune sauvage(10) corrobore cette information en notant une baisse de la densité des oiseaux nicheurs dès que le seuil de 42 dBA est franchi pour les oiseaux forestiers. Il est noté que la densité diminue rapidement à mesure que le niveau sonore augmente.

Une autre étude(11, 12, 13) très différente de toutes les autres démontre l'impact d'une nouvelle route sur les oiseaux en migration. Les essais ont été faits avec une route fantôme. Ils ont recréé dans un site naturel exempt de toute route, fréquenté par des populations de passereaux notamment comme halte migratoire, une ambiance sonore de trafic routier sur une bande de 500 mètres de long. Les chercheurs ont installé des batteries de haut-parleurs diffusant le bruit enregistré d'une route avec un niveau sonore de 55dB. Ils ont comparé leurs résultats à une zone témoin non loin de leur zone fantôme. L'abondance a diminué de 25% et certaines espèces, comme par exemple le Jaseur d'Amérique et la

Paruline jaune, évitent carrément la zone. Ceci veut dire que les oiseaux en migration modifient leur répartition lors de leurs haltes. Pour ceux qui restent dans la zone les impacts sont non négligeables : le taux de vigilance augmente de 21% et le temps consacré au nourrissage diminue de 30% . Il a été démontré dans cette étude que les oiseaux ne s'habituent pas au bruit et conservent le même comportement. L'oiseau passe moins de temps à se nourrir et ne peut donc reconstituer correctement ses réserves de graisse vitales pour la poursuite de la migration.

Une dernière étude(14), celle-ci intéressante puisque menée en forêt boréal et donc en majorité sur les mêmes espèces d'oiseaux que l'on retrouve dans la zone du projet de l'initiateur, démontre que le tiers des espèces étudiées suivent l'hypothèse que l'abondance est influencé par le bruit anthropique. L'étude a démontré que la densité des passereaux était 1.5 fois plus élevée dans les zones d'installations silencieuses. Par exemple, la densité de Bruant à gorge blanche, de Paruline à croupion jaune et de Viréo aux yeux rouge était moindre dans les zones d'installations bruyantes.

DONC ...

Considérant tous ses faits, il m'est difficile de croire que le projet minier Matawinie aura un impact faible sur la faune environnante, que ce soit des espèces à statut particulier ou non.

Dans les données de l'ÉIES, le bruit créé par la construction de la ligne électrique n'est pas considéré. Le bruit du dynamitage n'est pas considéré non plus.

Dans l'ÉIES, à la section 7.4.4.1.3 Évaluation de l'importance des impacts, Volume 1, on minimise les impacts du bruit et des vibrations. "Le bruit et les vibrations générés par les activités minières devraient également perturber un faible nombre de couples nicheurs puisque ces perturbations seront surtout concentrées aux environs de la fosse. L'impact global ne touchant qu'une faible superficie, son étendue est ponctuelle. Il sera toutefois de longue durée car les effets seront ressentis pendant toute la durée de vie du projet. L'importance de l'impact négatif est donc faible. La probabilité d'occurrence de l'impact global demeure élevée car le bruit et les vibrations associés au projet sont inévitables. " On ramène le tout à un impact sur une espèce à statut particulier. On nous fait oublier qu'il y a 69 espèces d'oiseaux potentiellement nicheuses dans la zone restreinte.

Il est difficile de comparer le bruit mesuré par l'initiateur et les évaluations effectuées car il ne présente pas toujours les mêmes bases d'évaluation. Il est difficile de se faire une idée de la situation finale en termes de bruit initial versus bruit anticipé. L'initiateur utilise les niveaux de bruit sur 12 heures pour la phase de construction, et les phases d'exploitation (années 3, 6 et 15) sont évaluées à La eq 1h. Il faudrait les données La eq 12h pour bien voir l'impact du bruit. Pour arriver à cette conclusion j'ai dû demander à un collègue de la CPH de faire l'exercice de monter un tableau et pour comparer des pommes avec des pommes il a dû créer deux tableaux. C'est comme ça que nous avons réalisé que l'initiateur n'a pas fourni les données La eq 12h pour la phase d'exploitation, qui selon moi est très importante. En tout cas plus que celle d'une heure. À moins que je n'y comprenne rien et ça se pourrait. Mais l'initiateur n'explique pas ce fait non plus dans son étude.

Tout ça contribue au flou retrouvé à répétition dans l'ÉIES. On est tellement pris à chercher l'information à travers les 5000 pages de documentation qu'on s'y perd ! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Voici donc les tableaux colligés par la COPH à partir des données de l'ÉIES :

Tableau 3: niveau sonore lors de la phase de construction						
Point de mesure		Temps	Mesures initiales (La eq 12h, dB) ^a	Niveau sonore anticipé jours semaine ^a (La eq 12h, dB)		
				Min	Max	Augmentation
Saint-Michel-des-Saints ^a	P1	Jour	44	-	-	-
		Soir	39	-	-	-
		Nuit	36	-	-	-
Domaine Lagrange sud	P2	Jour	36	40	65	4 - 29
		Soir	27	-	-	-
		Nuit	27	-	-	-
Site minier nord	P3	Jour	35	35	45	0 - 10
		Soir	21	-	-	-
		Nuit	25	-	-	-
Site minier lac Pierres	P4	Jour	37	35	70	0 - 33
		Soir	22	-	-	-
		Nuit	22	-	-	-
Lac Travers	P5	Jour	35	30	40	0 - 5
		Soir	20	-	-	-
		Nuit	22	-	-	-
Dom Lagrange (ch. Matawin)	P8	Jour	45	35	45	0
		Soir	38	-	-	-
		Nuit	33	-	-	-
Ch. Des Cyprès	P9	Jour	49	30	35	0
		Soir	44	-	-	-
		Nuit	43	-	-	-

J'aimerais que l'on m'explique comment le bruit minimum en période de construction pourra être plus bas que le bruit initial. Voir les zones en surbrillance.

Tableau 2: Niveaux sonores phase d'exploitation					Année 3		Année 6		Année 15	
			Mesures initiales (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)	
Point de mesure		Temps	Min	Max	Niveau sonore	Augmentation	Niveau sonore	Augmentation	Niveau sonore	Augmentation
Saint-Michel- des-Saints	P1	Jour	40	50	35	0	30	0	30	0
		Soir	38	41	30	0	25	0	30	0
		Nuit	32	41	20	0	35	0	-	0
Dom Lagrange sud	P2	Jour	25	45	45	0 - 20	40 - 45	0 - 20	45	25
		Soir	25	29	40	11 - 15	35	6 - 10	40	11 - 15
		Nuit	23	31	35	4 - 12	35	4 - 12	30	0 - 7
Site minier nord	P3	Jour	20	40	40	0 - 20	40	0 - 20	40	0 - 20
		Soir	20	22	40	18 - 20	40	20 - 22	35	13 - 15
		Nuit	19	34	30	0 - 11	30	0 - 11	30	0 - 11
Site minier lac Pierres	P4	Jour	26	41	55 - 65	29 - 39	50 - 60	19 - 24	50 - 65	29 - 39
		Soir	20	23	55 - 65	43 - 45	50 - 65	43 - 45	45 - 60	37 - 40
		Nuit	19	28	45 - 60	32 - 41	45 - 60	32 - 41	45 - 60	32 - 41
Lac Travers	P5	Jour	24	39	30	0 - 6	30	0 - 6	35	0 - 11
		Soir	19	20	30	10 - 11	25	0 - 6	25	0 - 6
		Nuit	19	26	25	0 - 6	25	0 - 6	25	0 - 6
Dom Lagrange (ch. Matawin)	P8	Jour	43	48	35	0	35	0	40	0
		Soir	28	40	35	0 - 7	30	0 - 2	35	0 - 7
		Nuit	21	40	30	0 - 9	25	0 - 4	30	0 - 9
Ch. Des Cypres	P9	Jour	46	53	35	0	35	0	35	0
		Soir	40	46	35	0	30	0	30	0
		Nuit	25	49	30	0 - 5	25	0	30	0 - 5

En 2016, le climat sonore de P4, Lac aux pierres et futur site minier, était composé du bruit du passage occasionnel d'avions, du chant des oiseaux et du vent dans les arbres. On comprend qu'avec le projet minier ce point aura des impacts incontournables sur la faune avec un niveau sonore entre 55 et 65, pourtant l'initiateur n'a pas jugé nécessaire d'en tenir compte. Voir les zones en surbrillance jaune

En 2016, le climat sonore de P5 était composé du bruit du passage occasionnel d'avions, du chant des oiseaux et du vent dans les arbres. À noter que les mesures de bruit ont été effectuées au nord du Petit Lac du Trèfle donc dans un lieu de villégiature et non au Lac Travers. Les données de ce tableau indiquent qu'avec la mine le bruit sera inférieur au bruit moyen d'aujourd'hui. Permettez-moi d'en douter ! Voir les zones en surbrillance verte.

À l'Annexe 5-20 Mesures de bruit de fond à Saint-Michel-des-Saints, Volume 5, on note qu'au point P1, Proche de la scierie, le dBA est quelque peu supérieur à 60. Je participe au Relevé des oiseaux nicheurs¹ depuis plusieurs années et ma route passe par le chemin des Aulnaies où il y a la scierie. J'ai dû faire retirer le point d'écoute qui s'y trouve car il y est presque impossible d'entendre les oiseaux à cause du bruit de la scierie. Ça me donne une très bonne idée de ce que vivra la faune aux alentours du Lac aux pierres pour ne mentionner que ce cas extrême. Mes données du RON démontrent bien l'impact du bruit sur l'abondance et la densité. Avant la scierie ce point d'écoute me donnait en moyenne 10 espèces d'oiseaux et 26 oiseaux au total. Après la venue de la scierie, le nombre d'espèces est passé à 5 et le nombre total d'oiseaux à 10.

Que dire de plus ?

L'effet cumulatif

Les impacts cumulatifs du climat sonore et de la luminosité n'ont pas été retenus pour le projet. Seules les chauves-souris ont obtenu une petite considération au niveau de la luminosité.

Dans le Tableau 7-21 Importance de l'impact sonore appréhendé de l'exploitation de la mine du Volume 1, on mentionne que l'impact est faible, par exemple au point d'évaluation 5. Si un autre projet surgit, par exemple un projet forestier, l'impact cumulatif sera maintenant moyen ou élevé. On mentionne que l'impact est moyen ou élevé près du Lac aux Pierres. Qu'en sera-t-il lorsque le plan d'intégration de l'initiateur sera mise en place ? C'est un exemple concret d'un projet qui a un effet cumulatif sur le dérangement de la faune. Pourtant il n'a pas été considéré. Faut-il aussi mentionner le Projet de route panoramique de la Haute-Matawinie, la Scierie Saint-Michel inc. Tous ces projets s'accumulent et bousculent ou bousculeront la faune. Tous ces projets augmentent les impacts sur la faune et contribuent à la baisse de densité de la faune, donc à la perte d'habitat pour toutes les espèces forestières. Encore une fois, comment a-t-on déterminé la capacité de support des habitats adjacents au projet ?

Conclusion

J'aurais aussi souhaité analyser l'impact de la luminosité sur la faune car plusieurs articles scientifiques traitent aussi de ce sujet mais vous en serez épargné faute de temps. Vous pouvez toutefois considérer que la faune n'en sera pas épargnée.

Mon chalet se trouve à 3.7 km de la future mine. Bien que l'initiateur semble penser que nous ne serons pas impactés, je sais bien que c'est faux. Nous avons vécu un aperçu de ce que seront les impacts de la mine sur notre qualité de vie lors des travaux. Du matin au soir nous entendions les camions lors du déboisement des tranchées pour la prise d'échantillon. La terre a tremblé lors des dynamitages. On ne peut qu'imaginer l'impact que ça aura sur notre qualité de vie et l'impact que ça aura sur la faune. Alors

¹ Le RON consiste à effectuer, chaque année, un parcours d'une longueur de 39,4 km comportant 50 arrêts espacés de 0,8 km. À chaque arrêt, le participant compte, pendant 3 minutes, le nombre total d'oiseaux de chaque espèce entendus à toutes distances ou vus dans un rayon de 0,4 km. . <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/relevés-oiseaux/terrestres/nicheurs-amerique-nord/aperçu.html>

lorsqu'on nous dit que l'impact sera faible que nous n'entendrons pas le travail qui se fera à la mine, permettez- moi d'en douter.

La décision d'aller au BAPE avant que tous les ministères aient jugé le projet recevable, l'initiateur qui a tellement de devoir à faire encore, le projet de ligne électrique qui a été gardé 'low profile', tout ça ne ressemble pas à un projet mené en bonne et due forme. Ce sont mes 20 années d'expérience en gestion de bureau de projets qui me parlent. Ça va faire bientôt quatre ans que je me bats contre ce projet. Il est inconcevable pour moi qu'un gouvernement juge ce projet en ligne avec l'amélioration de l'économie au Québec et la protection de l'environnement. C'est notre santé et celle de l'environnement qui en dépendent à long terme.

Le Québec doit revoir ses lois en profondeur avant d'accepter que d'autres projets miniers creusent le sol du Québec.

Il a été démontré qu'il y a du mou dans l'EIES, elle n'est pas bien ficelée à bien des niveaux.

Il a été démontré qu'il y aurait une pression accrue sur la faune par la perte d'habitat et le bruit.

Il a été démontré qu'il y a déjà un impact sur la qualité de vie des citoyens, et vous avez été en mesure de le constater lors de la première partie des audiences publiques.

Il a été démontré que la batterie lithium-ion sera très bientôt remplacée.

Pour toutes ces raisons,

Je tiens à ce que ce projet soit refusé.

Références

1. Plan de rétablissement de la tortue des bois au Québec:
https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/plan_retablissement_tortue-des-bois_2020-2030.pdf
2. Plan de gestion de la tortue serpentine au Canada : https://wildlife-species.canada.ca/species-risk-registry/virtual_sara/files/plans/mp_snapping%20turtle_f_proposed.pdf
3. Atlas des oiseaux nicheurs du Québec - Rapport de la parcelle 18WS76: <https://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/summaryform.jsp?squareID=18WS76&lang=fr>
4. Atlas des oiseaux nicheurs du Québec - Rapport de la parcelle 18WS86: <https://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/summaryform.jsp?squareID=18WS86&lang=fr>
5. Trois milliards d'oiseaux de moins en Amérique
<https://www.ledevoir.com/societe/science/563075/faune-trois-milliards-d-oiseaux-de-moins-en-amerique>
6. Les populations d'oiseaux ont baissé de 12 % au Canada depuis les années 1960
<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-eclaireurs/segments/entrevue/99441/oiseaux-declin-population-canada-changements-climatiques-recensement-aviaire>
7. Noise pollution is pervasive in U.S. protected areas, Rachel T. Buxton, Megan F. McKenna, Daniel Mennitt, Kurt Fristrup, Kevin Crooks, Lisa Angeloni, George Wittemyer, parut dans Science le 05 Mai 2017, Vol. 356, Issue 6337, pp. 531-533. <https://science.sciencemag.org/content/356/6337/531>
8. Influence factors and spatiotemporal patterns of environmental sound levels in the contiguous United States, Daniel J. Mennitta and Kurt M. Fristrupb, 19 May 2016, published in in Noise Control Engineering Journal,
https://www.researchgate.net/profile/Daniel_Mennitt/publication/304574410_Influence_factors_and_spatiotemporal_patterns_of_environmental_sound_levels_in_the_contiguous_United_States/links/58a4994da6fdcc0e075b83ef/Influence-factors-and-spatiotemporal-patterns-of-environmental-sound-levels-in-the-contiguous-United-States.pdf
9. A synthesis of two decades of research documenting the effects of noise on wildlife, Biol. Rev. (2016), 91, pp. 982–1005, Graeme Shannon, Megan F. McKenna, Lisa M. Angeloni, Kevin R. Crooks, Kurt M. Fristrup, Emma Brown, Katy A. Warner, Misty D. Nelson, Cecilia White, Jessica Briggs, Scott McFarland and George Wittemyer.
10. Bruit routier et faune sauvage, Guillaume DUTILLEUX et Anaïs FONTAINE, cerema, 2015,
<http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1174870.pdf>
11. L'insoutenable sonorité de la route fantôme, parut dans Zoom Nature, <https://www.zoom-nature.fr/linsoutenable-sonorite-de-la-route-fantome/>
12. An experimental investigation into the effects of traffic noise on distributions of birds: avoiding the phantom road. McClure CJW, Ware HE, Carlisle J, Kaltenecker G, Barber JR. 2013 Proc R Soc B 280: 20132290. <https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2013.2290>

13. A phantom road experiment reveals traffic noise is an invisible source of habitat degradation. Heidi E. Ware, Christopher J. W. McClure, Jay D. Carlisle and Jesse R. Barber. PNAS ; 2015 ; vol. 112 ; no. 39 ; 12105–12109. <https://www.pnas.org/content/112/39/12105>
14. Impacts of Chronic Anthropogenic Noise from Energy-Sector Activity on Abundance of Songbirds in the Boreal Forest, ERIN M. BAYNE LUCAS HABIB STAN BOUTIN, First published:24 September 2008 in Conservation biology <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2008.00973.x>
[https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents_staticpost/59540/82080/Appendix E - Part 12.pdf](https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents_staticpost/59540/82080/Appendix_E_-_Part_12.pdf)